

L'Anse-Saint-Jean, le 10 décembre 2018.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance extraordinaire.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Desbiens, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Madame Chloé Bonnette  
                                  Monsieur Yvan Côté  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Éric Thibeault  
                                  Monsieur Lucien Martel

Ainsi que Annick Boudreault, secrétaire trésorière adjointe

Sont absents :            Monsieur Anicet Gagné  
                                  Monsieur Richard Perron

444-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ouverture de la séance extraordinaire est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

445-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sujets à l'ordre du jour
  - 3.1 Présentation et acceptation des prévisions budgétaires 2019 du Camping de L'Anse
  - 3.2 Mandat à la firme d'ingénierie SNC-Lavalin pour la demande de certificat d'autorisation.
  - 3.3 Engagement envers le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'assainissement des eaux usées.
  - 3.4 Contrat de service du photocopieur Toshiba eStudio 4505AC
  - 3.5 Frais de déplacement et frais de cellulaire – Monsieur Lucien Martel
  - 3.6 Frais de remboursement – Monsieur Jonathan Desbiens
  - 3.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 15-323, 16-331 et 17-337
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

446-2018

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019  
DU CAMPING DE L'ANSE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2019 du Camping de L'Anse où l'on y présente les revenus pour 213 250.00 \$ et des dépenses pour 213 250.00 \$.

447-2018

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE SNC-LAVALIN POUR LA DEMANDE DE  
CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille au projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une demande d'autorisation doit être déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme d'ingénierie SNC-Lavalin pour déposer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les demandes ayant pour objectif l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet d'Assainissement des eaux en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

448-2018

ENGAGEMENT ENVERS LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA  
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT  
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille au projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une demande d'autorisation doit être déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre certains engagements auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage envers le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à remettre une attestation signée par un ingénieur assurant la conformité des travaux suivant le certificat d'autorisation accordé, au plus tard 60 jours après la fin des travaux du projet d'assainissement des eaux;

que la municipalité s'engage envers le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour sa future station de traitement des eaux usées à :

- Respecter les exigences de rejet;
- Mettre en oeuvre le programme de suivi;
- Aviser le MELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE;
- Transmettre la mise à jour du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale;
- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement d'eaux usées et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60

jours après leur mise en service;  
- former ou à embaucher un opérateur qualifié;

que la municipalité s'engage envers le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour son futur réseau d'égout domestique à :

- Respecter les exigences de rejet et de débordement;
- Mettre en oeuvre le programme de suivi;
- Transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;
- Effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC.

449-2018  
CONTRAT DE SERVICE DU PHOTOCOPIEUR TOSHIBA ESTUDIO 4505AC

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le renouvellement du contrat de service de notre photocopieur Toshiba eStudio 4505AC pour la période du 18 décembre 2018 au 17 décembre 2019.

450-2018  
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET FRAIS DE CELLULAIRE - MONSIEUR LUCIEN MARTEL

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les frais de déplacement et de cellulaire de monsieur Lucien Martel au montant de 1 728.21 \$ pour la période de juin à novembre 2018.

451-2018  
FRAIS REMBOURSEMENT - MONSIEUR JONATHAN DESBIENS

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le remboursement des frais de déménagement de monsieur Jonathan Desbiens au montant de 5 000.00 \$, conformément à son contrat de travail.

452-2018  
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 18-348 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN PENDANT L'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC (CHEMINS DE TOLÉRANCE) ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET D'ABROGER LES RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS 15-323, 16-331 ET 7-337

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault que sera adopté à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement 18-348 ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 15-323, 16-331, et 17-337

Dépôt et présentation du projet de règlement # 18-348 séance tenante par le conseiller Victor Boudreault.

PÉRIODE DE QUESTIONS

453-2018  
FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 20 h 15

---

Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*